

Département des Pyrénées orientales

**COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire.

Date de convocation : 4 mars 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Françis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Philippe DE VOLONTAT, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

M. Didier MALE ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA

Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à Mme Marie DARNER

Messieurs Guy FERNAND, Michel CUGILLERE.

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2022/01/07 : Convention de financement Plan de Relance – Continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

CONSIDERANT l'appel à projet « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative ;

CONSIDERANT que cet appel à projet comporte 3 volets, l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques, les services et ressources numériques, l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services ;

CONSIDERANT que la commune de Bompas souhaite moderniser l'équipement informatique des classes des écoles élémentaire Jean Moulin et François au bénéfice des enfants ;

CONSIDERANT que des demandes d'aides financières peuvent être faites auprès de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance ;

CONSIDERANT la demande de soutien financier au titre dudit appel à projets suivante :

<u>Pour le volet équipement</u>	Montant prévisionnel de la dépense	Montant subvention demandée
Ecole élémentaire François Arago	37 600 €	26 320 €
Ecole élémentaire Jean Moulin	33 000 €	17 150 €

Pour le volet services et ressources numériques

	Montant prévisionnel de la dépense	Montant subvention demandée
École élémentaire François Arago	3 900 €	1 950 €
École élémentaire Jean Moulin	2 800 €	1 400 €

CONSIDERANT que dans ce cadre une convention de financement Plan de relance - Continuité pédagogique « Appel à projets pour un socle numérique des écoles élémentaires » entre la commune de Bompas et la Région académique d'Occitanie doit être signée ;

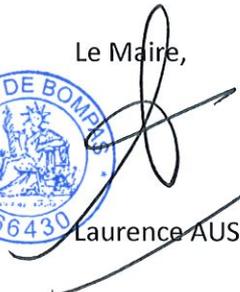
Où cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention de financement Plan de relance - Continuité pédagogique « Appel à projets pour un socle numérique des écoles élémentaires » entre la commune de Bompas et la Région académique d'Occitanie ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer la présente convention et tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Bompas, le 10 mars 2022

Le Maire,

Laurence AUSINA



PUBLIÉ LE.....2.1.MARS.2022